

COLLECTE DE DONNÉES SUR COVID-19 AU BURKINA FASO DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DELVE

Rapport narratif n°2 sur les acteurs clés du secteur minier.

Note préliminaire d'information sur le contexte lié à la pandémie de Covid-19.

Au Burkina Faso, des mesures barrières contre la Covid-19 sont en vigueur sur le plan national depuis Mars 2020.

Dès le mois de mars, à la suite de la confirmation des premiers cas, l'Etat burkinabé a commencé à instaurer une série de mesures telles que :

- L'instauration du couvre-feu par un décret présidentiel;
- L'interdiction de regroupement de plus de cinquante personnes;
- La fermeture des aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso;
- La fermeture des frontières terrestres et ferroviaires;
- L'interdiction de transport interurbain de passagers;
- La mise en quarantaine des centres urbains;

L'ensemble des mesures, reconduites à plusieurs reprises, ont nuit au bon fonctionnement des activités minières artisanales.

Si l'Etat central n'a pas pris de mesures directement à l'égard de l'artisanat minier, au niveau déconcentré certains gouverneurs et maires ont demandé la fermeture de certains sites miniers : les cas les plus probants ont été ceux de la région du Nord et de la province du Ganzourgou dans la région du Plateau central.

La fermeture des frontières et la mise en quarantaine de grands centres urbains comme Ouagadougou (la capitale politique) et Bobo-Dioulasso (la capitale économique) ont rendu difficile la mobilité des artisans miniers et leur approvisionnement en intrants pour la bonne marche des activités. Puis l'impossibilité des exportateurs à venir au Burkina Faso et des collecteurs locaux à rejoindre les sites ont réduit drastiquement la mise à disposition de liquidité pour l'achat de l'or sur les différents sites encore en exploitation. Cela a eu pour conséquence l'augmentation de l'offre d'or comparativement à la demande. Au Burkina Faso, il a ainsi été noté une chute des prix d'achat de l'ordre de 50%.

Même si aujourd'hui les activités minières ont repris et que le prix d'achat est à la hausse, il est possible de constater que le secteur de la MAPE a été éprouvé, d'autant plus que les mesures sociales prises par l'Etat afin d'alléger les effets négatifs de la Covid-19 sur les agents économiques n'ont aucunement concerné les acteurs de la MAPE.

Le rapport suivant présente un résumé des enquêtes réalisées auprès des acteurs du secteur minier artisanal dont le travail porte généralement sur les questions minières depuis un village ou une ville.

Au 31 juillet 2020, notre équipe présente au Burkina Faso a pu s'entretenir avec 20 acteurs du secteur.

Démographie

1.1. Âge

L'âge moyen des interrogés est de 43 ans (de 28 à 66 ans).

1.2. Genre

70% d'hommes (14) pour 30% de femmes (6) interrogés.

1.3. Pays

Burkina Faso

1.4. Région sous-nationale (division administrative de premier niveau en dessous du pays)

Centre (11, soit 50%), Centre-Ouest (3), Sud-Ouest (3), Ouest (1), Centre-Nord (1), Sahel (1).

1.5. District (ou équivalent au niveau administratif)

Ouagadougou (11), Réo (2), Koudougou (1), Gaoua (1), Bobodioulasso (1), Yimiougou (1), Essakane (1), Diébougou (1), Dano (1).

1.7. Pouvez-vous me dire ce qui décrit le mieux votre PRINCIPAL rôle dans l'exploitation minière ?

Agent d'Etat affilié au gouvernement (5), Société civile (7), ONG (4), Vendeur de marchandises (1), Acquéreur (1), Syndicat des artisans miniers du Burkina Faso (1), Conseiller du village de Zinko (1).

1.8 Depuis combien de temps travaillez-vous dans le secteur minier (cumulativement) ?

La durée moyenne est de 12 ans (et varie entre 12 mois – le vendeur- et 32 ans – représentant du syndicat des artisans miniers du Burkina Faso).

1.9 Plus haut niveau d'éducation atteint

65% Etudes Post secondaire (13), 10% Ecole secondaire inachevée (3), 15% Ecole primaire achevée (2), 5% Ecole secondaire achevée (1), 5% Non alphabétisé (1).

Santé & Sécurité

1) Y a-t-il des cas COVID confirmés dans les zones minières ?

2 cas ont été reportés (10% des interrogés), par des interrogés étant basés à Ouagadougou.

2) Dans quelle mesure les exploitants de l'EMAPE suivent-ils :

a. Les restrictions gouvernementales associées à la COVID

45% des interrogés déclarent que les exploitants respectent les restrictions gouvernementales. Un d'eux mentionne le fait que les artisans respectent les mesures n'engageant pas de moyen financier, ce qui laisse supposer que seule la distanciation sociale est respectée.

b. Les meilleures pratiques dans les exploitations visant à prévenir/limiter la propagation du virus COVID dans les zones minières

15% (3 personnes) déclarent que de meilleures pratiques sont mises en place pour prévenir et limiter la propagation du virus au niveau des sites miniers.

30% déclarent néanmoins à l'inverse qu'aucune mesure n'a été prise ou suivie. Deux personnes mettent en avant comme explication que les artisans miniers ne croient pas à la maladie. Une autre personne (agent d'Etat) souligne en particulier le peu de mesures prises au niveau des fosses, tandis qu'en zones commerçantes les mesures sont mieux respectées. Une autre fait état du relâchement de la population au fil du temps.

3) Quels sont les principaux besoins et lacunes qui résultent de la réponse COVID dans les zones communautaires de l'EMAPE ?

Il semble qu'il y ait des insuffisances dans la réponse et des mesures inappropriées au secteur de la MAPE.

60% des interrogés reportent en effet une insuffisance en termes de provision de matériel de protection/prévention (masque, dispositifs de lavage de main, gels).

Nombreux (60%) dénoncent également les défaillances de la stratégie de sensibilisation gouvernementale, selon eux non appropriée pour toucher la cible des artisans miniers, et insuffisante.

Ceci a pour conséquence directe un non respect des mesures— ou une insuffisance - au niveau des sites miniers, qui sont par ailleurs difficiles à contrôler.

Par ailleurs, plusieurs relèvent les besoins en dotation de produits de première nécessité, en assistance alimentaire, ou encore des aides pour les artisans ayant effectués des prêts auprès des banques.

Genre

4) Y a-t-il eu des changements dans la participation et les rôles des hommes dans le secteur de l'EMAPE depuis le début de la COVID ? Qu'en est-il des femmes ? Si oui, quels changements ont été observés ?

La majorité (90%) reporte ne pas avoir observé de changements dans la participation et le rôle des hommes et des femmes.

Néanmoins, plusieurs acteurs font état de la baisse du nombre de travailleurs en raison de la diminution de l'activité.

Une (1) personne (conseiller du village de Zinko, Centre Nord) mentionne ainsi que les femmes ont été particulièrement touchées et qu'elles ne venaient presque plus travailler.

Un (1) acteur de la société civile (basé à Ouagadougou) relève qu'il y a eu des changements dans le volume de travail dû au fait que pendant le confinement beaucoup d'intrants qui venaient de la capitale ne pouvaient plus parvenir aux sites, ce qui a également joué sur (limité) la participation des femmes.

5) Y a-t-il des vulnérabilités ou des changements particuliers qui affectent davantage les femmes que les hommes ?

Les changements, généralement mentionnés comme étant liés à la fermeture des sites miniers ou réduction de l'activité, ont été reportés comme étant les mêmes pour les hommes et les femmes par 75 % des interrogés.

Néanmoins, plusieurs acteurs ont souligné que du fait de leur position habituellement inférieure dans le secteur, les femmes ont été plus vulnérables à l'arrêt puis à la diminution des activités, notamment car elles gagnent moins que les hommes et dépendent de cette activité pour survivre au jour le jour.

Deux (2) acteurs ont cependant affirmé que les hommes ont été plus touchés du fait de la fermeture des sites durant les mesures de confinement liées à la Covid-19, puis en raison de la fermeture liée à l'arrivée de la saison des pluies (juillet), durant laquelle les femmes peuvent continuer leur activité alluvionnaire mais pas les hommes.

Sécurité Humaine

6) Y a-t-il des signes d'insécurité grandissante dans les communautés minières EMAPE depuis le début de la COVID ?

Pour 72% (16), la situation sécuritaire n'a pas changé. 20% (4 acteurs) mentionnent même que l'insécurité a baissé du fait notamment des mesures de quarantaine et du couvre-feu, qui a réduit la mobilité.

Seul un (1) agent d'Etat (à Ouagadougou) a mentionné l'apparition de conflits à Diébougou (région du Sud Ouest). D'autres rappellent également que l'insécurité qui s'installe progressivement au Burkina Faso provient principalement de la menace terroriste, notamment au Nord (Déclaration du Conseiller du village de Zinko, région du Centre Nord, au sujet de communes voisines du Nord) et à l'Est.

7) Quels sont les risques probables pour la sécurité et les conflits à mesure que la crise COVID-19 se poursuit ?

35% des interrogés notent un risque de banditisme accru (ex. vols, cambriolages sur les sites où de l'or est stocké du à la chute des prix), principalement du fait de la perte de revenus et accroissement de la pauvreté.

50% affirment qu'il existe un risque de troubles sociaux (ex. révolte de la population à cause des mesures restrictives prises par l'Etat car il y a des personnes qui vivent au jour le jour.)

Sécurité Alimentaire

8) Y a-t-il des signes d'insécurité alimentaire grandissante dans les communautés minières EMAPE depuis le début de la COVID ?

65% ont répondu dans le sens d'une augmentation de l'insécurité alimentaire durant la période de l'enquête. Une personne a précisé que cela avait principalement concerné la période de quarantaine, et que la reprise des transports et de la mobilité avait permis d'améliorer la situation.

a. Si oui, quels sont les principaux facteurs qui contribuent à l'augmentation de l'insécurité alimentaire ?

Parmi les raisons évoquées, il est à noter :

- l'épuisement des stocks de nourriture et les difficultés de ravitaillement et d'approvisionnement du fait du confinement et de la limitation des déplacements,
- la perte de revenus liée à la baisse d'activité, ce qui a eu un impact important en particulier pour les femmes et leur famille.
- et la hausse de prix des denrées du fait de la fermeture des frontières.

9) Quels sont les risques probables pour la sécurité alimentaire à mesure que la crise COVID-19 se poursuit ?

- 35% évoquent le risque d'insécurité alimentaire.
- Plusieurs évoquent le risque de raréfaction des produits alimentaires dans certaines zones et même de rupture de fourniture en produits alimentaires (risque de pénurie) du fait notamment de la réduction de la capacité de production agricole et l'indisponibilité de produits alimentaires sur les marchés.
- Le risque de la hausse des prix des aliments est également évoqué par 15% des interrogés.
- 20% (4) évoquent également les risques de pillages ou de cambriolages des boutiques et magasins dans le cas notamment où les prix flamberaient.
- Un acteur évoque la possibilité du développement d'actes de violence à l'encontre des restauratrices pour avoir accès à la nourriture.

Prestation de Services & Engagement du gouvernement

10) Comment le gouvernement répond-il aux nouveaux besoins des communautés EMAPE depuis le début de la crise COVID ?

Certains sites ont été fermés, mais selon la majorité - 60% des répondants - le gouvernement n'a rien entrepris pour répondre spécifiquement aux besoins des communautés minières (mis à part l'allègement des factures d'eau et d'électricité, mesure valable pour tous).

Certains acteurs (3) notent néanmoins l'instauration de mesures de sensibilisation sur les mesures barrières.

11) Comment les acteurs non gouvernementaux (OSC, Institutions Religieuses, ONG, Coopératives, etc.) répondent-ils aux besoins émergents des communautés EMAPE depuis le début de la crise COVID ?

La majorité des répondants (60%) déclarent qu'aucune organisation n'a entrepris d'actions depuis le début de la crise. D'une manière générale, les acteurs dénoncent un manque d'actions concrètes : parmi les ONG ou OSC étant intervenues, elles ont principalement entrepris des actions de sensibilisation, dans la limite de leurs moyens (ex. le syndicat des artisans miniers, dans les différentes régions pour le respect des mesures barrières, OSC dans le Centre-Ouest, l'ONG Eau Vive). Une action de solidarité entre artisans miniers a également été notifiée.

12) Quelles lacunes existent dans la réponse des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux aux besoins des communautés EMAPE depuis le début de la crise COVID ?

- La majorité (60%) dénoncent l'inaction du gouvernement pour le secteur EMAPE – à l'exception de la fermeture des sites - ainsi que l'échec de l'Etat à faire respecter les mesures prises au niveau national.
- Trois (3) acteurs dénoncent le fait qu'aucune mesure n'ait été prise spécifiquement pour les communautés EMAPE.
- De plus, deux acteurs du secteur public (10%) dénoncent le manque de moyens financiers mis à disposition des communes pour agir sur les sites.
- Enfin, un acteur dénonce le trop long temps de réaction des acteurs pour répondre à la crise.

Marchés & Chaînes d'Approvisionnement

13) Partager toute annonce de changement dans les zones de la chaîne d'approvisionnement des ressources minérales (ci-dessous) et expliquer si et comment la COVID-19 est directement ou indirectement liée aux changements constatés:

a. Exploitation des mines artisanales (état opérationnel, niveaux de production)

Il semble que si tous les sites n'ont pas fermés, l'arrêt ou la forte baisse des activités a été momentanément généralisée.

- Selon la majorité des répondants (80%), le COVID-19 a impacté négativement l'état opérationnel (ralenti) ainsi que les niveaux de production. Plusieurs acteurs ont précisé que la limitation de la mobilité (ex. fermeture des frontières, limitation des déplacements au niveau national) a fortement impacté la production. Trois (3) acteurs remarquent ainsi qu'une des conséquences a été l'indisponibilité des intrants (ex. du fait de la fermeture des frontières). D'autres mentionnent comme facteur de baisse de la productivité la difficulté de se mouvoir pour la vente ou encore pour se déplacer ou se regrouper sur les sites.
- Seulement 20% des acteurs (4) mentionnent la fermeture de certains sites, et l'arrêt des activités, notamment au Centre Ouest (Koudougou et Réo).

- Seul un (1) acteur (agent d'Etat à Ouagadougou) déclare une absence d'incidence majeure au niveau des zones couvertes par son agence.

i. Comment diriez-vous que le niveau de l'activité minière se compare par rapport à celui d'AVANT LA CRISE COVID ?

- 60% déclarent que le niveau d'activité minière est plus bas qu'avant la crise.
- 10%, donc un (1) acteur interrogé fin juillet, affirment que le niveau est désormais plus haut qu'avant la crise.
- 10% (basés à Ouagadougou) déclarent que la crise n'a pas changé le niveau d'activité ou n'a pas significativement impacté les activités.

ii. Comment diriez-vous que le niveau de l'activité minière se compare par rapport à celui de l'ANNÉE DERNIÈRE À LA MÊME ÉPOQUE ?

75% déclarent que le niveau d'activité minière est plus bas que l'an passé.

b. Financement de l'EMAPE (niveaux, méthodes, acteurs)

Selon 75% des répondants, le COVID-19 a influencé négativement le financement de l'EMAPE.

- Le niveau de financement avec baissé ainsi que le nombre d'acteurs qui participaient au financement du secteur (notamment étrangers ou financements extérieurs du fait de la fermeture des frontières).
- Dans le Centre Ouest, avec l'arrêt des activités tout a été stoppé et aucun financement n'était donc possible.
- Le vendeur de marchandises (Ouest, Bobodioulasso) interrogé ne déclare cependant aucun changement, surtout au niveau des comptoirs d'achats.
- Un acteur note que la difficulté d'accès au financement valait surtout pour les nouveaux arrivants dans le secteur.
- L'acquéreur interrogé a insisté sur le fait que la baisse de la production a impacté négativement le financement, car le niveau de financement est corrélé au niveau de production.

c. Prix des minéraux au niveau des mines

65% ont noté une chute du prix de l'or au cours de la crise sanitaire (jusqu'à 12000 FCFA le gramme). Fin juillet, le prix était à nouveau en hausse (de 30000 à 35000 FCFA le gramme).

i. FACULTATIF SI VOUS LE SAVEZ : Prix déclarés au niveau des sites miniers par minéral avec variation en % par rapport au mois précédent

- Deux acteurs ont déclaré une chute d'environ 60 % (Sud Ouest) et 50% (Ouest) du prix de l'or.
- Un acteur (Ouagadougou) a déclaré une appréciation du prix d'environ 40% par rapport au mois passé.

ii. FACULTATIF SI VOUS LE SAVEZ : Niveaux de prix du centre d'échange déclarés par minéral avec variation en % par rapport au mois précédent.

Absence de réponses.

d. Systèmes Légaux de Commerce et d'Exportation

- 35% déclarent que les systèmes légaux de commerce et d'exportation étaient moins voir pas utilisés.
- 30% déclarent que les systèmes légaux étaient plus utilisés. Un vendeur de marchandises (Ouest, Bobodioulasso) explique que le système légal avait en effet l'avantage, tandis que le

représentant du syndicat de artisans miniers, basé dans le Centre Ouest, et un acquéreur de Ouagadougou déclarent que les systèmes légaux étaient la seule option en cette période.

- Deux (2) personnes (10%, basées à Ouagadougou) déclarent que les deux systèmes étaient autant utilisés.

e. Systèmes de Commerce Informel et Illicite

- 30% déclarent que les systèmes de commerce informel et illicite étaient peu utilisés (moins) voir quasiment inexistantes en cette période, notamment du fait de la fermeture des frontières.
- 50% des répondants déclarent que le système informel et illicite était autant ou plus utilisé, notamment du fait que les mesures barrières rendaient difficile le passage par les systèmes légaux.
- Un acteur d'une ONG basé à Réo (Centre Ouest) explique que les collecteurs des sites vendent l'or de façon informelle aux acheteurs nationaux, et que l'or est ensuite revendu suivant un circuit illicite.

NB :

La synthèse qui ressort des réponses des questions **d et e** doit prendre en compte le contexte de la légalité du commerce de l'or au Burkina Faso.

Le commerce de l'or, et l'artisanat minier d'une manière générale, est en train de se formaliser avec la création de l'Aneemas (du moins c'est l'objectif visé).

Le statut des acteurs du commerce de l'or est néanmoins divers. Tandis que les comptoirs d'achat, qui ont besoin d'un agrément pour l'exportation de leur or, font en général partie du circuit légal ; les différents collecteurs qui se trouvent sur place et qui revendent à des détenteurs de fonte dans les régions (hormis les collecteurs envoyés par les comptoirs), sont pour la majeure partie informels. Ils sont par ailleurs en capacité de vendre aux comptoirs agréés ou à n'importe quel acteur sur le territoire national ou dans les pays voisins.

Nous pouvons supposer que la majeure partie des personnes interrogées, dans l'incapacité de se mouvoir, a gardé en tête ce schéma connu. Cependant, dans les faits, il était difficile en cette période pour le circuit informel de faire sortir l'or étant donné que tous les pays voisins étaient affectés par la Covid-19 et que les frontières étaient fermées. En conséquence, afin de pouvoir exporter de l'or du pays, il fallait passer par le système de commerce légal, ce qui était également difficile en cette période.

Le commerce de l'or au niveau des sites des grandes régions minières se fait majoritairement dans un circuit informel/illégal. On ne trouve « un peu de légalité » qu'avec les quelques comptoirs bien reconnus.

i. Diriez-vous que le niveau de la contrebande est comparable à celui d'avant la crise COVID ?

- 35% (du Centre et Centre Ouest) déclarent que le niveau de contrebande est plus bas qu'avant la crise du COVID.
- 20% déclarent que ce niveau est plus élevé (du Sud-Ouest et du Centre).
- 15% des acteurs ont déclaré que le niveau était le même.